

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 8

Artikel: Bijou d'or : épisode de la vie des contrebandiers dans le Jura suisse
Autor: Muller-Darier, Hugues
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGELER

PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Terrible vengeance d'une chouette.

Tout récemment, le *Nouvelliste vaudois* publiait un petit article tendant à détruire le préjugé qui fait de la chouette un oiseau de mauvais augure. « Au contraire, ajoutait ce journal, la chouette est fort utile et pénètre souvent dans les fenêtrures et greniers pour faire la chasse aux souris et aux rats. Protection à la chouette et arrière les préjugés. » Nous ajouterons : C'est très bien, cela, mais gardez-vous de chicaner, de contrarier ces oiseaux en quoi que ce soit, témoin le curieux récit qu'on va lire, tiré d'une communication faite, en 1878, au *Bulletin de la Société médicale de la Suisse romande* par M. le docteur Dufour, médecin de l'Asile des Aveugles, à Lausanne :

Dans un de nos villages, les habitants d'une maison découvrirent, en avril dernier, qu'une famille de chouettes avait élu domicile sous le même toit qu'eux. Il y avait un trou dans le mur, au-dessous du pignon, et ces oiseaux y établirent leur nid. C'était la première année qu'ils nichaient dans cette muraille, et le trou pouvait être à une vingtaine de pieds du sol.

Un jeune agriculteur et trois ou quatre de ses amis résolurent d'aller examiner la nichée.

Un dimanche de mai, vers la fin de l'après-midi, ils appliquèrent l'échelle contre la muraille. A ce moment, l'oiseau s'envola, et nos jeunes curieux purent aller à tour de rôle voir la nichée des chouettes. Ils trouvèrent plusieurs petits, tous très laids, qu'ils examinèrent, m'ont-ils dit, et qu'ils remirent consciencieusement dans le nid. Les père et mère ne paraissent pas s'être fâchés ce soir-là.

Le lendemain, jeudi, le même jeune homme rentre, entre dix et onze heures du soir, avec son domestique, celui-ci marchant six à sept pas derrière celui-là. En passant près de la muraille en question, le maître entend un bruit d'ailes derrière lui et une violente exclamation du domestique. Celui-ci se tenait l'œil droit, qui avait été assez violemment frappé. Il raconte que la chouette est descendue brusquement sur lui, qu'elle s'est campée avec ses serres sur son menton, et, d'un coup de bec, lui a frappé l'œil droit.

Le coup n'avait pas atteint la bulbe oculaire et ne fut suivi d'aucune mutilation, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le domestique portait, en effet, une autre contusion de toute violence entre l'œil et le maxillaire, deux plaies saignantes au menton, qui marquaient, à n'en pas douter, l'empreinte des griffes de l'oiseau nocturne.

Pendant la nuit, le domestique ne put dormir, soit par la douleur, soit par l'obligation de remettre constamment des compresses fraîches sur son œil. Il eut donc le temps de méditer sa vengeance, et, dès le lendemain matin, la destruction du nid est décidée.

Cependant, le lendemain matin, à cinq heures, un cousin de notre jeune cultivateur passe là-devant et trouve les petits de la chouette au pied du mur. Ignorant l'attaque de la veille, il les prend, appuie l'échelle à la muraille et va les remettre dans le nid. Quelqu'un avait-il déniché ces petits, étaient-ils tombés eux-mêmes ou avaient-ils finalement été rejetés par leurs parents, qui ne trouvaient plus d'intérêt à les soigner depuis qu'un œil humain avait pu aller constater leur laideur ? C'est ce que personne ne put dire. On ne peut pas savoir davantage à quel moment les petits étaient tombés, et personne n'avoua les avoir touchés.

On voit quelquefois un homme à qui la vengeance a mis le couteau à la main, s'avancer derrière sa victime, la frapper... et reconnaître ensuite qu'il s'est trompé d'adresse. La chouette aurait-elle fait de même ? Les petits étaient-ils déjà dénichés la veille au soir et le coup de bec de la mère arrivait-il simplement à un faux coupable ? C'est ce qu'il fut impossible de tirer au clair. Le domestique jure ses grands dieux n'avoir rien déniché, et au moment où il reçut le coup, avoir été innocent comme l'enfant qui vient de naître.

Le lendemain ce fut autre chose. La chouette était coupable, peut-être de méchanceté, peut-être de simple maladresse ; son procès fut très vite instruit et la suppression de toute cette engance nocturne décidée dès le matin. L'exécution eut lieu le mardi après-midi. La mère était absente ou s'enfuit dès que l'échelle approcha. Le nid détruit, les petits tués, tout cela fut l'affaire d'un instant. Aussitôt après, les parents revinrent, montrèrent la plus vive agitation et voletèrent de l'arbre au toit voisin en faisant claquer leur bec et en criant jusqu'au soir.

La mort des parents était résolue aussi et pendant une heure ou deux, notre jeune homme et ses amis essayèrent vainement d'atteindre ces oiseaux. Un fusil excellent et une bonne charge de grenaille était préparée ; malheureusement, dès qu'on mettait en joue un de ces oiseaux, il changeait prestement de place et au bout d'une heure nos chasseurs étaient bredouille comme devant.

Cependant les oiseaux ne quittaient plus le voisinage des débris du nid et huit heures arrivaient, c'est-à-dire le crépuscule ou la nuit. Les amis impatientés s'en vont, laissant notre jeune homme seul et bien décidé à ne pas rentrer sans avoir lâché son coup de fusil. Encore quelques tentatives infructueuses, la nuit tombait.

Enfin la chouette se cache dans un petit massif de feuillage dans lequel le chasseur allait tirer au petit bonheur, lorsqu'il entend un violent battement d'ailes et de feuilles. L'animal traverse comme une flèche les 30 ou 40 pieds qui le séparaient de l'arbre et M. F. reçoit un violent coup de bec en plein œil gauche, en même temps qu'il aperçoit en apparition rapide les deux gros yeux ronds de la chouette qui étaient sur son visage. Le choc et la douleur sont si violents que M. F. tombe à la renverse. — L'oiseau s'était envolé et ne reparut que les jours suivants à de rares intervalles.

Le lendemain, après une nuit de souffrances, les deux blessés arrivèrent à Lausanne, le maître dans le char avec un bandeau sur l'œil gauche ; le domestique conduisant, avec un bandeau sur l'œil droit.

Les lésions furent les suivantes : Le domestique présentait une violente contusion des téguments entre l'œil et le bord sous-orbitaire ; tuméfaction des tissus sur ce bord osseux, suillures étendues sous la peau, dans la paupière inférieure et sous la conjonctive. L'œil, quoique rouge, est intact dans ses fonctions.

M. F., en revanche, avait été gravement blessé. Une plaie en L intéressait les deux tiers de la cornée, dans le sens de la hauteur, et l'autre tiers dans le sens de la largeur. Plaie déchirée, contuse, les bords très inégaux, entre lesquels pendent deux lambeaux d'iris, qui sortent à la surface de l'œil. Chambre antérieure supprimée, iris déchiré, cristallin broyé en partie. Hémorragie enfin dans tous ces tissus. »

Tels sont les principaux passages de l'intéressante communication de M. le docteur Marc Dufour. Si nous les avons reproduits à l'occasion de l'article du *Nouvelliste*, c'est que, non seulement ils sont très curieux, mais qu'ils peuvent être utiles à nombre de gens, en leur indiquant les sages précautions à prendre, lorsque quelque famille de chouettes vient à élire domicile sous leur toit.

Nyon, le 10 février 1899.

Monsieur le rédacteur,

L'article que vous avez publié, il y a une quinzaine de jours, sur la contrebande et les contrebandiers dans le Jura, m'a non seulement beaucoup intéressé, mais il m'a rappelé une nouvelle que le *Conteur* a donnée il y a dix ou quinze ans (impossible de préciser), et qui eut alors un grand succès. Il s'agissait aussi de la vie des contrebandiers, mais dans une autre partie du Jura, dans le voisinage des Rousses ou de Bois-d'Amont, si je ne fais erreur. Cette nouvelle avait pour titre : *Bijou d'or*, le nom d'un chien de contrebandier. J'ai la persuasion que si vous la reproduisiez, elle serait lue de tous avec grand intérêt.

Votre ancien abonné,

H.

Après avoir feuilleté plusieurs volumes de notre collection, nous avons retrouvé la nouvelle en question. Elle contient des incidents si dramatiques que nous avons en effet la persuasion qu'elle piquera vivement la curiosité de nos lecteurs. A l'origine, *Bijou d'or* fut publié dans le *Figaro* par M. Hugues Muller-Darier, de Genève. L'auteur et le journal nous avaient gracieusement autorisé à le reproduire. M. Muller-Darier faisait précéder cette nouvelle des lignes suivantes :

« Ce drame est authentique. M. Jules Grévy, que j'ai parfois rencontré sur les montagnes où il s'est passé, pourrait le certifier conforme. »

Bijou d'or.

Episode de la vie des contrebandiers dans le Jura suisse.

... Nous étions en automne et à l'altitude de 1300 mètres, où se trouve le chalet de la Tranbelane, le feu n'était certes pas de trop. La tempête faisait rage au dehors, hurlant à travers les sapins du Jura

suisse. Assis sur d'informes blocs de bois, les pères fumaient silencieusement. Un violent heurt à la porte nous fit tous sursauter. Le berger, maître du logis, se leva, ouvrit et s'effaça pour donner passage à un gendarme vaudois, mouillé et paraissant harassé. Un caniche noir lui emboîtait le pas. Il posa sa capote et sa carabine dans un coin et nous dit qu'il avait été surpris par l'orage et s'était égaré dans les sapins.

On lui fit place au feu. Il avala à sa gourde une gorgée de rhum, alluma sa pipe. La lueur de la flamme du foyer me fit voir alors un singulier visage. Le nez était écrasé comme par suite d'un coup de crosse, les dents manquaient et, malgré cela, l'ensemble était sympathique, une bonne figure de vieux soldat. La conversation s'engagea. Les pénibles devoirs du gendarme, des histoires tragiques de contrebandiers en firent nécessairement le fond. Chacun eut quelque chose à conter. Quand le tour vint au gendarme, bien ragaillardi par de fréquentes accolades à sa gourde et la douce chaleur du foyer, il prit la parole en ces termes :

« Ce que je vais vous raconter est le plus triste épisode de ma vie. J'avais vingt-cinq ans et, sans me flatter, j'étais un solide gars. Détaché au poste de la Cure (extrême poste-frontière du canton de Vaud, près le fort des Rousses), dans l'hiver de 187... je m'en vis de cruelles, monsieur ! Tous les jours en ronde sur la frontière des Rousses, au bois d'Amont. Ah ! ces contrebandiers de malheur ! m'en ont-ils fait tracer de la route ! J'étais encore malhabile à me servir de mes raquettes à neige ; en ai-je passé des nuits en faction dans un trou de rocher ou dans les branches d'un sapin ! Et ces forêts sombres où on ne rencontre que des corbeaux ! Ces poisons de bêtes !

» Pour en revenir à mon histoire, le brigadier me dit, une après-midi : « Ecoute, Abram ! le Petit-François et ses deux canailles de frères chargent ce soir aux Rousses. Ils doivent passer par le creux du Crouaz. Je vas me poster à l'arrière, l'appointé se cachera sous le Vermillay et toi à l'entrée du creux. Comme tu as le plus long chemin à faire, tu partiras de suite avec Bijou. Allons, cette fois, du nerf ! »

» Bijou, c'était le caniche du poste. Pas son pareil pour éventer les contrebandiers. Il avait été d'ailleurs de contrebande, avait servi à passer sous le poil de la bijouterie et de l'horlogerie en France. Je l'ai trouvé blessé dans une bagarre, l'ai soigné, et depuis lors il ne me quitte plus. A quatre heures, j'étais en route, car il y avait deux mètres de neige sur le sol et on enfonçait, malgré les raquettes, jusqu'aux genoux. La carabine en bandoulière, le sabre d'abattis, la lourde capote et l'alpenstock ne contribuaient pas à vous rendre plus léger, vous pouvez le penser. Et cependant j'y allais de bon cœur. Quel plaisir que celui de me mesurer une bonne fois avec ce terrible Petit-François, qui chaque jour nous narguait. Le dimanche, tout faux, il promenait des filles autour de la Cure, pour nous donner des envies, la vilaine bête ! Le brigand savait bien qu'on n'était pas de bois et que ce n'était pas avec les trente sous de solde du gouvernement... Enfin, suffit !... Puis une autre histoire que nous avions eue ensemble, par rapport à la Rosette, la fille de l'aubergiste du Corbeau, à Saint-Cergues. Que voulez-vous, il était beau parleur, de la braise plein les poches, des bijoux à faire damner la vierge de Notre-Dame d'Arzier. Oh ! les filles ! Tenez, quand je pense à ce pandour là, le sang ne me fait qu'un tour. Ecoutez la fin, monsieur.

» Il y avait déjà deux bonnes heures que j'arpentais la forêt, quand j'approchai du creux du Crouaz. Le creux du Crouaz est un défilé entre le Noirmont et le Mont-Sallaz, un sentier de chèvre. A droite, un précipice, à gauche, une muraille polie comme une plaque de marbre, et quelle hauteur ! Tout cela à 1400 mètres d'altitude. Vous pouvez vous figurer quelle froidure. Et puis des forêts interminables, des sapins centenaires, aux troncs noirs, avec les branches ployées par la neige ! Pas une âme dans ces solitudes glacées. Je fis d'abord les cent pas dans le défilé, m'assis dans la neige, fumai... C'est égal, ça manquait de gaieté. Il faisait une nuit claire. Je savais bien que les contrebandiers ne partaient jamais des Rousses avant dix heures pour arriver à Begnins au petit jour. J'allais m'assoupir quand mon attention fut attirée par un étrange manège que faisait Bijou. Il avait fait une excavation dans un tas de neige contre la muraille, et au lieu de s'y blottir tranquille, suivant sa cons-

tante habitude en pareil cas, il reniflait, jouait des pattes, à gratter, creuser cette neige.

» A la fin, pourtant, me dis-je, faut voir ce que c'est ! Il y a du louche là-dessous. Je dépose ma carabine contre le mur, dégaîne mon sabre et me mets à creuser dans le trou de Bijou. Ah ! ça est devenu drôle, allez ! Tout d'un coup, Bijou et moi enfonçons avec tout un paquet de neige sur la tête. Je me trouve, sauf le respect que je vous dois, assis sur mon séant dans une espèce de caverne, bien sèche, avec du gravier fin et du sable au fond... Bijou était déjà debout et poussait de petits appels de gueule. J'allume ma lanterne sourde et qu'est-ce que je vois ? Sacrebleu ! une vingtaine de pains de sucre, des ballots de tabac de contrebande de vingt kilos, tout ficelés, avec leurs bretelles de paille tordue, des tonnelets de poudre de Berne, des caisses de cigares de Vevey et de Grandson, un magasin complet ! C'était un repaire du Petit-François. Pour rentrer des marchandises suisses en France, il faisait d'une pierre deux coups, le matin ! Ça représentait au moins mille écus, et l'Etat nous alloue en prime la moitié du butin confisqué. Vous pouvez juger de la régalarde !

» Il y avait déjà du temps que je m'ébaubissais à la vue du magot quand mon devoir de sentinelle me revint à l'esprit. Oui, mais comment sortir de ce trou ? Une hauteur de vingt pieds pour aller à la surface, et la paroi s'effritait à mesure que je cherchais à grimper.

(A suivre.)

Les débuts de Silas.

Un de nos amis de Lutry nous écrit :

En nous racontant, samedi dernier, une amusante espièglerie du célèbre compteur de Belmont, vous auriez pu profiter de l'occasion pour faire connaître à vos lecteurs dans quelles circonstances Silas débuta dans son dangereux métier. Le fait est vraiment inouï. Si peut-être vous ne le connaissez pas, le voici dans sa parfaite authenticité :

Notre jeune Belmontois était à Zurich, sans ouvrage, sans sou ni maille, dans un piteux état enfin. A bout d'expédients, il finit par demander de l'ouvrage au directeur d'une grande ménagerie baraquée aux portes de la ville.

— Que savez-vous faire ? demande le directeur.

— Je suis cordonnier de mon état, répond Bolomey, mais je sais soigner les chevaux... J'ai toujours beaucoup aimé les bêtes.

— Eh bien, répond le directeur, je suis à vous dans quelques instants. Puis, en manière de plaisanterie : « Allez chercher une étrille, et étrillez d'abord cette lionne. »

Le pauvre garçon, qui voyait une ménagerie pour la première fois, prend le directeur au sérieux, demande une étrille, de l'eau et une éponge, et dix minutes après il était dans la cage.

La lionne pousse un rugissement terrible et s'apprête à bondir sur le malheureux... Directeur, employés, spectateurs, tout le monde est haletant !...

— *Allein, pas de manières !* dit le brave homme en son bon patois et en passant l'étrille sur le dos de la bête. On vit alors celle-ci étouffer ses rugissements, s'étendre sur les planches, fermer les yeux petit à petit, comme une chatte que l'on caresse, toute heureuse enfin d'être une fois grattée.

L'homme sortit de la cage aux applaudissements de tous, aussi tranquillement que s'il fût sorti d'une écurie. Il s'apprêtait à aller étriller un autre fauve, quand le directeur l'arrêtant :

— C'est assez pour aujourd'hui, lui dit-il ; vous resterez à mon service à trois cents francs par mois pour commencer.

Pièce historique « Reine-Berthe ». — La *Reine Berthe*, de M. Adolphe Ribaux, que Payerne représentera dans le courant de juin prochain, a été lue la semaine dernière, par l'auteur, devant les divers comités d'organisation. De l'avis général, *Reine Berthe* est supérieure à tous les points de

vue à *Charles-le-Téméraire*, représenté il y a deux ans à Grandson.

La douce figure de la reine Berthe, dans le cadre religieux de l'époque, apparaît avec un relief intense.

Les ballets du cinquième et du septième tableau coupent agréablement les différents épisodes de la pièce.

Le travail de mise en scène et les études sont commencés. Le choix des principaux acteurs et actrices est chose faite. Tout fait donc augurer une bonne réussite.

Dou larro.

L'ai a tot parà dâi rudo crouët guieux pè lo mondo et surtot dein cliâo grantès velès io on pao comptà la canaille pè bataillons.

Attiutà vâi cliâz'ique que no contàvè, ia on part dè dzo, on papai dè pè Dzenéva.

On marchand dè brique-à-braque dè per lè avà di grantein dein sa boutequa 'na galéza petit 'estatuâ que ne vaillessâ pas grand mouniâ, kâ nion ne la lài marchandâvè, assebin, se cauquon l'âi ein avà offai on part dè francs, l'arâi bailla po s'ein débarassi.

Mâ, on bio matin, vouaiquie on monsu qu'eintrè dein sa boutequa et, quand ve l'estatuâ, l'âi ein offrè tot lo drai cinquanta francs.

Dè bio savâi, lo martsî fe vito fè.

— Vo payo rique raque, dese cé monsu au marchand, mâ, coumeint ne retorno pas tsi mé ora, ariâ-vo la bontà dè la mè gardâ tant-qu'ia dèman matin ? La reveindrè queri mé-mimo.

— Eh ! à voutron servîço ! fe lo marchand, laissi-la pi io l'est !

Lo monsu aboutè don lè cinquanta francs, pu fot lo camp, tandi que lo boutequi sè desâi ein chàoteint dè dzouïe : « Quinna bou'n'au-baine ! Tè ràodzâi ! jamé dè ma via n'arè cru teri atant d'on affèro dinse, que n'est bon què po mettè avoué la vilha ferraille. Enfin, l'est veindia, tant mi ! »

Mâ, m'einlève se, l'après-midzo, n'arrevè pas on autro gallâ, revou assebin coumeint on menistro, qu'atsitè oquiè et ein vouaiteint on pou pè la boutequa, ve l'estatuâ qu'ètai adé à n'on carro dâo magasin.

— T'einlèvâi, que c'ein est galé ! fâ cè monsu. Dierro ein volliâ-vo dè cl'èstatuâ ? se dese ào marchand, kâ la mè faut cottè que cottè ? mon pourro père ein avâ 'na tota parairè que vegnâi dza dè son père-grand et l'âi tagnâi tant, se vo saviâi ! Crayo bin que l'est clia z'ique ! Oh ! la mè faut et vo z'ein baillè dou millè francs !

Lo marchand sè peinsâvè : « Tè bombardâi que stusse ne sèyè pas venu lo premi, l'est cein qu'est damadzo ! » et l'âi dese :

— Ma fai, regretto bin, ne pu pas la veindrè, po cein que l'è dza veindia stu matin à n'on monsu, que dussè veni la queri dèman.

— Oh ! se vo pliiè ! fâ lo monsu, fèdès voutron possibillio po la ravâi, payèrè cein que faut ! Vo dio, vo z'ein baillo dou millè francs, et se vo pàodès fèrè rontèr lo martsî, einvouyime vito l'estatuâ tsi mè. Teni, vouaiquie mon nom et io ye demàoro ! Et l'âi baillè se n'adresse su on boccon dè papai, pu s'ein va.

Noutron marchand, coumeint vo peinsâ, sè redzoietâi dza d'être ào leindèman matin po vairè veni lo premi monsu qu'avâi payi l'estatuâ et quand fut quie, ye dàl pi et dàl mans po coudhi l'âi fèrè rontèr lo martsî. Mâ lo monsu tagnâi bon.

— Y'è payi d'avance, se desâi, y'è fè 'na bouna pâise et vu ein profitâ. Don, l'estatuâ, la mè faut !

— Vo z'ein rebaillo ceint francs ! l'âi dese lo marchand !

— Na !

— Dou ceints !

— Non pliiè !

— Ein volliâ-vo cinq ceints francs ?

— Na ! Na ! desâi adé l'autro.